

PROJET DE RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

AVIS DE L'ASSOCIATION CIVIPOLE (EX-LAHGGLO)

14 novembre 2019

Contacts |

Pierre Louis Serero

Président

HYPERLINK

"mailto:civipole@gmail.c

om" civipole@gmail.com

06 38 28 41 52

L'association CIVIPOLE regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartier de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de l'agglomération. Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.

A l'exception de quelques communes, le Parc Régional de Chartreuse n'est pas inclus dans le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole, mais sa proximité a évidemment beaucoup d'influence sur la Métropole voisine et vice versa. C'est la raison pour laquelle l'association CIVIPOLE intervient sur le sujet.

Ce qui est bien

L'association CIVIPOLE note avec satisfaction la volonté de maintenir les grands axes qui font du Parc Régional de Chartreuse un lieu de maintien d'une région préservée des excès urbanistiques et économiques, tout en privilégiant l'activité et l'habitat traditionnel.

En particulier l'association CIVIPOLE approuve :

- le soutien et l'évolution des exploitations agricoles, dont en particulier le développement du maraîchage et le soutien de l'activité forestière,
- la lutte contre le mitage et l'étalement urbain le long des routes et sur les coteaux,
- l'attention portée aux paysages et panoramas, ainsi que leur accès.

Ce qui mérite examen

L'association CIVIPOLE regrette cependant certaines frilosités et le manque de clarté sur les points suivants :

- La charte prévoit l'installation d'éoliennes « *pour augmenter de 30% de la production des énergies renouvelables d'ici 2035, l'éolien est envisagé, hors des zones à préserver identifiées* »
En fait, quelque soit l'endroit où seraient installées des éoliennes, ce serait très fortement nuisible à l'image de ce parc et à son attractivité touristique ainsi qu'à la faune (bruit, mouvement, effet stroboscopique) pour un avantage énergétique très faible par rapport au besoin.

Il est donc indispensable de supprimer explicitement cette référence très négative à une solution énergétique inapplicable dans le Parc Régional de Chartreuse

- La transition à venir, soulignée par le diagnostic territorial, entre les anciens exploitants de parcelles forestières ou d'élevage, difficiles et peu rentables, pour des exploitations maraichères plus adaptées aux besoins urbains et périurbain des plaines voisines sera longue, et son soutien par l'activité touristique sera un élément clé de sa réussite. C'est pourquoi l'attractivité du Parc doit être particulièrement soutenue.

- Le tourisme en Chartreuse est essentiellement soutenu par la randonnée. Une voie importante du PDIPR a été déviée dans un fossé caillouteux mal adapté à la marche à pied. Pour retrouver un cheminement attractif, il est urgent de redonner l'accès au chemin ancien.

- L'association CIVIPOLE s'est intéressée à deux axes de réflexion sur la mobilité, dans lesquels elle est très engagée sur la métropole pour le développement du transport collectif en zone peu dense : « 3.3.1 - Développer l'utilisation collective des voitures individuelles » et « 3.3.2 - Diversifier l'offre de transport et favoriser l'intermodalité ». C'est avec surprise qu'elle note que ni Grenoble-Alpes Métropole ni le SMMAG ne sont cités parmi les partenaires associés. C'est d'autant plus regrettable que ces deux acteurs développent une solution, le Pass Mobilité, qui devrait faciliter grandement l'usage des différentes mobilités pour tous les utilisateurs et en particulier ceux qui ne le sont pas encore. Il pourrait y avoir des besoins spécifiques au parc à ne pas manquer.

Pierre Louis Serero

Président

Civipole, Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole Grenoble.